



CRITERIUM FEDERAL 2^{ème} TOUR
Vendredi 2 décembre & Samedi 3 décembre 2022
Saison 2022-2023

Montées du niveau Départemental au niveau Régional pour la saison 2022-2023

	Séniors/Vétérans	Juniors	Cadets	Minimes	Benjamins
Messieurs	1	1	1	1	0

Montées du niveau Départemental au niveau Régional pour la saison 2022-2023

	Juniors/Séniors/Vétérans	Cadettes	Minimes	Benjamines
Dames	1	1	1	0

Vendredi 2 décembre 2022 – Pointage à 19h30 - Début impératif de la compétition à 20H

Messieurs « Juniors et Seniors » PR/D1 à Poitiers

[COMPLEXE UNIVERSITAIRE C7 à POITIERS – \(Cliquez pour plan\)](#)

(16 allée Jean Monnet à Poitiers)

[Buvette et Sandwichs sur place](#)

Juge-arbitres

Gilles POREL

Jean-Marc MAÇON

Messieurs « Juniors et Seniors » D2/D3 à Naintré

[SALLE LEO LAGRANGE de NAINTRÉ – \(cliquer pour plan\)](#)

(Rue Gustave Courbet -Tél. : 05.49.90.25.89)

[Buvette et Sandwichs sur place](#)

Juge-arbitres

Philippe MARTIN

Samedi 3 décembre 2022 – Pointage à 13h15 - Début impératif de la compétition à 13H45

Garçons « -11 ans »

à Nouaillé Maupertuis

[SALLE SPECIFIQUE DE NOUAILLE MAUPERTUIS \(cliquez pour plan\)](#)

Rue des vignes 86340 Nouaillé Maupertuis

Juge-arbitres

Jean-Marc MAÇON

Garçons « -13 ans »

à Naintré

[SALLE LEO LAGRANGE de NAINTRÉ – \(cliquer pour plan\)](#)

(Rue Gustave Courbet -Tél. : 05.49.90.25.89)

Juge-arbitres

Philippe MARTIN

Garçons « - 15 ans »

à Vivonne

[Complexe sportif Salle Palais – \(cliquer pour plan\)](#)

(Salle Palais, 15 rue Pierre et Marie Curie)

Juge-arbitres

TONY RONDELLOT

RAPPEL

Conformément à la décision prise en réunion des Présidents le 12 septembre 1997, les **forfaits non excusés** seront sanctionnés d'une amende de 6 € pour la catégorie Juniors et d'une amende de 12 € pour la catégorie Seniors. Pour les autres catégories, le premier forfait non excusé est gratuit, mais les suivants seront sanctionnés d'une amende de 5 €.

Les forfaits doivent être signalés par courrier électronique au responsable de l'épreuve avant **le jeudi 22 h précédant l'épreuve avec confirmation par écrit (courriel à adresser à criterium_86@cd86tt.fr avec objet « Absence au critérium fédéral »)**.

Passée cette date, **toute absence** devra être justifiée par un certificat médical à envoyer au secrétariat du comité de Tennis de Table : Maison des sports – 6, allée Jean Monnet – Bât C3 – 86000 Poitiers

La tenue règlementaire dans les aires de jeu sera imposée (short et maillot).

Les compétitions départementales individuelles se déroulent avec des balles plastiques. Les balles ne sont pas fournies par les organisateurs.